



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0
☎ (450) 755-4782
☎ (450) 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement 765-2018, modifiant le règlement 723-2016, concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, ayant pour effet d'établir les dispositions encadrant le cannabis, adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 5 novembre 2018, entre en vigueur le 7 novembre 2018, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 7^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 7^e jour du mois de novembre 2018, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de novembre 2018.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier